



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

T 01 42 34 94 00
F 01 43 26 87 23

DEC143134DR02

Décision portant nomination de M. Kay Wiese aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8549 intitulée Laboratoire de physique théorique de l'ENS

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°8549 intitulée Laboratoire de physique théorique de l'ENS et nommant M. Constantin Bachas en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 20/11/2013;

Considérant que M. Kay Wiese a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS et l'Ecole normale supérieure du 30/03/2011 au 01/04/2011 et du 16/05/2011 au 18/05/2011 (6 jours),

DECIDE :

Article 1^{er} : M.Kay Wiese, directeur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8549 intitulée Laboratoire de physique théorique de l'ENS à compter du 01/01/2014.

M. Kay Wiese exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Kay Wiese est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11/12/2014


Le directeur de l'unité
Constantin Bachas



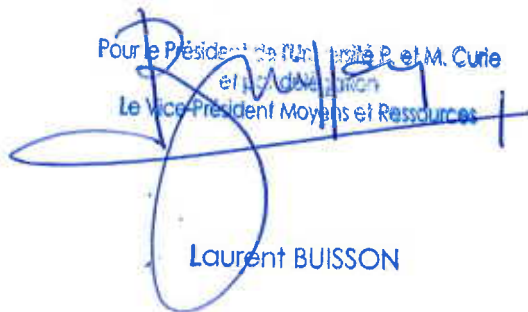
Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges



Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard



Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz


Pour le Président de l'Université P. et M. Curie
et pour la Région
Le Vice-Président Moyens et Ressources

Laurent BUISSON